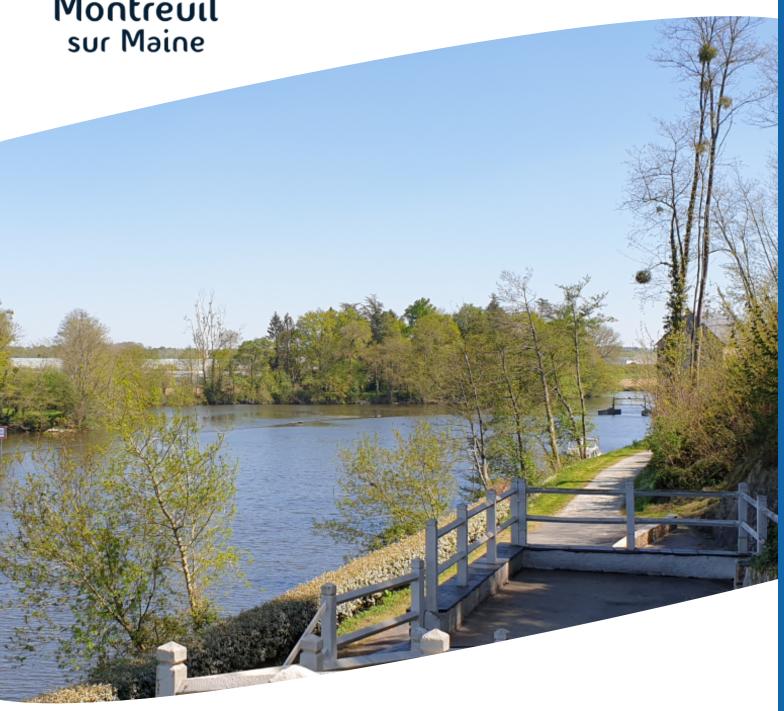
Montreuil'infos



Juillet 2021



MOT DU MAIRE

Le mois de Juin a sonné l'heure de réouverture des musées, des cinémas, des concerts, des bars et des restaurants... Nous aspirons de se retrouver en famille, entre amis, de sortir sans anxiété, de vivre des moments festifs, bref une vie sociale.

Le gouvernement, au regard des résultats du troisième confinement, a lâché du lest en ce mois de Juin. Malgré tout, il faut être prudent avec les variants qui pourraient provoquer un rebond épidémique. L'enjeu est la vaccination qui reste efficace contre les formes graves, selon les épidémiologistes.

Dans ce numéro, vous trouverez les principales décisions du Conseil municipal, aménagements et les projets à venir. Des pages sont aussi consacrées à l'enfancejeunesse et aux ainés.

L'équipe municipale a le plaisir de vous informer de la mise en ligne du site internet, fruit d'une collaboration avec la Communauté de communes pour réduire les coûts.

Les journées citoyennes (peinture, jardinage...) n'ont pas eu le succès attendu. Toutefois, je remercie chaleureusement les bénévoles qui d'embellir sont engagés afin notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin avec une nouvelle mise en page. Merci à l'équipe qui a œuvré sur ce nouveau format.

A toutes et tous, je souhaite d'agréables vacances d'été. Profitez bien des vôtres, de beaux moments en famille, de retrouver des petits plaisirs de la vie, tout en n'oubliant pas les gestes barrières pour éviter une nouvelle vague à l'automne.

Restons vigilants et soyons prudents!

Le Maire Marie-Françoise Bellier-Pottier



Suivez la page Facebook :

@CommuneMontreuilsurMaine

Utilisez la boite à idées :

communicationmontreuilsurmaine@gmail.com

Mairie

- **2** 02.41.95.32.03
- http://www.montreuilsurmaine.fr

Horaires d'ouverture :

: 9h - 12h

Mercredi: 9h - 12h, 15h - 17h (sur RV)

Vendredi: 14h - 17h30 Samedi: 10h30 - 12h

Accueil à la Mairie pendant la **PÉRIODE ESTIVALE:**



La Mairie sera fermée les vendredis 30 juillet et 6 août 2021, puis du 9 au 14 Août 2021

SOMMAIRE Mot du maire Principales décisions du conseil municipal Site internet 7 Aménagements Projets 8 9 Ecole des Queniaux Enfance - Jeunesse 10 Journées de citoyenneté 11 Les ainés 11 Divers 12 Les annonceurs 15

Juillet 2021 - Bulletin municipal - 2

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PRISES DEPUIS JANVIER 2021

ÉCOLE

Participation au financement de la classe découverte :

Validation d'une participation de 138 € par élève. Le conseil Municipal sollicitera la participation des communes des élèves extérieurs par versement direct à la commune.

Montant de participation aux frais de fonctionnement des élèves hors commune :

Pour les communes ne possédant pas d'école, une participation financière est sollicitée pour les enfants des dites communes fréquentant l'école « les Queniaux » de Montreuil-sur-Maine. Validation d'un montant de 811 € par élève pour l'année scolaire 2020/2021, ainsi qu'une participation supplémentaire liés aux frais engendrés par la pandémie. Celle-ci sera évaluée en fin d'année lorsqu'un bilan financier sera établi concernant ces surcoûts.

Participation au fonctionnement de l'école :

Sur les mêmes bases que l'année scolaire 2019/2020, validation d'un montant global de 4324,50 € correspondant à :

- un montant forfaitaire de fournitures de 40 €/ élève.
- bourses et prix de 6,5 €/élève.

Renouvellement de l'adhésion auprès de l'USEP pour l'année 2020/2021 :

Cette affiliation permet à l'école de participer à différentes manifestations sportives durant l'année (cross du Lion d'Angers, soirée athlétisme à Segré, rencontre handball avec le défi 3000). Elle permet aussi à l'école de pouvoir emprunter du matériel EPS à l'association USEP départementale et de bénéficier de partenariats privilégiés avec les comités sportifs départementaux. Validation du montant de l'adhésion de 283,40 €.

■ Prestation de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 :

Le Conseil Municipal décide d'établir un devis avec le groupe Convivio pour la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire pour l'année 2021/2022.

BÂTIMENTS

Projet d'un équipement communal multifonction (à la place des anciens vestiaires) :

- Attribution des marchés : Sur les 11 lots, 8 lots sont attribués pour un montant global de 178 630,46 €. Les 3 restants sont infructueux. Il s'agit des lots isolation thermique par l'extérieur, charpente et bardage bois, plomberie sanitaires. Pour ces lots, il est validé de procéder à une consultation en gré à gré auprès de plusieurs fournisseurs.
- Validation des devis de gré à gré : Le Conseil du 17 mai 2021 valide les devis concernant l'isolation thermique et la charpente et bardage bois pour un montant global de 41 459,89 € HT.
- Subvention au titre du Plan de Relance d'Investissement Communal (PLRIC) : Validation d'une demande d'aide PLRIC auprès de la Région, à hauteur de 20% du montant des dépenses estimée à 299 609 € HT.

Maine-et-Loire Habitat – Proposition de vente de 4 logements :

Suite à l'information par Maine-et-Loire Habitat de la vente possible de 4 logements sociaux dans la commune, le Conseil décide de ne pas autoriser la mise en vente de ces logements.

AMÉNAGEMENTS

Achat de mobilier urbain (pots de fleurs, poubelles, bancs):

Approbation de cet achat pour un coût de 468 € TTC.

Illuminations de Noël :

Validation de l'achat d'illuminations de Noël pour un montant de 1 590 € TTC.

DIVERS

Convention Vélofrancette : VValidation de la convention précisant les obligations de la CCVHA et de la commune en matière de gestion et d'entretien des équipements Vélofrancette installés au bord de Mayenne, ainsi que les conditions de renouvellement des nouvelles installations et les modalités financières.

Sentier du halage de la Mayenne :

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux concernant la fin du chemin du halage seraient prévus pour l'automne 2022. En effet, le site est classé « Natura 2000 » donc les interventions doivent être réalisées tout en préservant la biodiversité.
- Convention « Sentier du halage de la Mayenne » : Validation de la convention fixant les emplacements et les types de mobiliers installés.

Cotisation annuelle GDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles):

Il a été procédé à la destruction de plusieurs nids de frelons asiatiques sur le territoire communal chez les particuliers mais aussi sur le domaine. La Fédération Départementale (FDGDON) propose une convention de partenariat aux communes afin d'organiser la lutte. Le Conseil municipal décide de signer cette convention et décide que la prise en charge par la commune sera de 100% de l'intervention du technicien du FDGON pour un nid de frelons asiatiques chez les particuliers et sur le domaine public.

Mise en place d'une amende pour dépôts sauvages :

Suite à la recrudescence des dépôts sauvages de déchets et ordures ménagères diverses sur la commune, dans le souci du respect des habitants de la commune, des espaces communaux et du patrimoine, ainsi que dans l'optique de la préservation du « bien vivre ensemble » et du « respect de l'autre », le Conseil valide la mise en place d'une amende pour les dépôts sauvages. Un montant forfaitaire de 135 € sera facturé aux personnes identifiées déposant ou ayant déposé des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, sur le domaine public, en dehors des bacs de ramassage et des containers prévus à cet effet. Il est également validé que tous les frais engendrés pour l'enlèvement de ce dépôt sauvage seront à la charge du contrevenant.

Attribution d'une subvention au budget du CCAS:

Validation d'un montant de 1 400 €.

Validation du logo pour la commune :

Le Conseil municipal a voté le choix du logo pour devenir le logo et la charte graphique de la Commune de Montreuil-sur-Maine.

Convention site internet :

Validation de cette convention avec la CCVHA pour organiser et mettre en œuvre le site internet de la commune.

Attribution des subventions 2021 aux associations :

Le conseil municipal vote les subventions suivantes pour un montant total de 2 738 € :

- LE SOUVENIR FRANÇAIS : 35,00 €
- LA MFREO SEGRÉ (1 élève) : 17,00 €
- MFR LA MEIGNANNE (3 élèves) : 51,00 €
- MFR CRAON (1 élève): 17,00 €
- DON DU SANG : 53,00 €
- RESTAURANT DU COEUR : 100,00 €
- ADMR: 82.00 €
- Société l'Union : 295,00 €
- Club Le Petit Montreuillais : 326,00 €
- ADAPEI: 48,00 €
- Association sportive et culturelle: 190,00 €
- Groupement protection des cultures : 230,00 €
- Perce Neige : 17,00 €
- Détente et dynamisme montreuillaise : 190,00 €
- Les cavaliers du Haut-Anjou : 190,00 €
- APAE Montreuil-sur-Maine : 350,00 €
- Amis de la grotte de Montreuil : 230,00 €
- AIDES : 17,00 €
- Scrabble Anjou Bleu : 100,00 €
- Lire et faire lire : 200 €

Adhésion AMRF et AMR 49 :

Validation de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France et l'Association des Maires Ruraux du Maine-et-Loire pour un montant de 120 €.

Amortissement du PLU :

Le Conseil décide d'amortir le coût de réalisation du PLU d'un montant de 44396,46 € sur 10 ans à compter de 2021, soit 4 439,65 € par an.

Convention Territoriale Globale CAF :

Suivant le principe d'une démarche partenariale renforcée avec la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire et l'engagement dans la définition d'un projet social de territoire, validation de la convention Territoriale globale avec la CAF.

Indemnité de gardiennage de l'église :

Cette indemnité est allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales. Elle est représentative des frais que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée. Validation du montant de cette indemnité à 125 € pour les années 2020 et 2021 qui sera versée à M. Guinel.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CCVHA

Remboursement des masques à la CCVHA :

L'achat de 2000 masques à usage unique, destinés aux agents municipaux, a été réalisé à travers une commande mutualisée réalisée au niveau de la CCVHA. La moitié du coût a été pris en charge par l'Etat. Validation du remboursement à la CCVHA du coût restant dû pour un montant de 1 608,88 €.

Charte d'Orientation Stratégique Mobilité :

Le Conseil approuve le transfert de la compétence « Mobilité » à la CCVHA, dans les conditions définies par la Charte.

BUDGET COMMUNAL 2020

Approbation des comptes de gestion 2020 :

Le Conseil Municipal approuve les comptes de

gestion arrêtés au 31/12/2020 pour les budgets suivants :

- Budget principal de la commune : résultat de 250 137,80 €
- Budget Résidence du Bois Marin : résultat de 186 626,99 €.
- Budget Résidence du Parc : résultat de 28 253,65 €.
- Budget Résidence du Grand Clos : résultat de – 9 288 €.

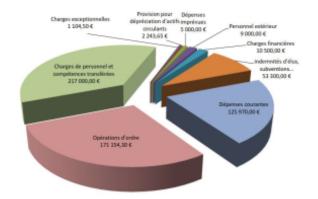
Taux des taxes directes locales pour 2021 :

Le Conseil décide d'augmenter le taux des impôts de 1% et fixe les taux comme suit : taxe foncière – bâti : 38,06 % ; taxe foncière – non bâti : 36,06 %.

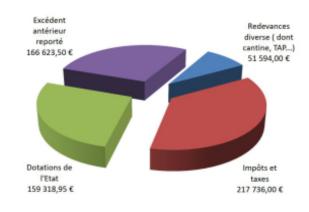
Approbation du budget primitif 2021 de la commune :

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Section de fonctionnement - Dépenses



→ Section de fonctionnement - Recettes



SITE INTERNET

Le site internet de la commune vient d'être mis en ligne. Moderne et pratique, il est adapté à tous les supports (PC et supports mobiles). La navigation a été pensée pour que l'ensemble des informations soient accessibles facilement.



LA PAGE D'ACCUEIL

La page d'accueil est construite de manière à faciliter l'accès aux démarches les plus demandées.

Sous le menu principal, une zone de recherche intelligente permet d'effectuer une recherche rapide par mots clé pour trouver les informations rapidement.

L'accueil propose également un agenda dans lequel sont enregistrés les prochains rendezvous culturels, sportifs ou festifs de la commune, voire des communes environnantes.

Une zone dédiée aux actualités est ensuite affichée, suivie d'un accès aux derniers bulletins municipaux en version numérique.

Enfin, la carte du territoire permet de rechercher différentes activités présentes sur la communauté de communes de la Vallée du Haut Anjou.

En bas de page, les informations de contact de la mairie et le lien vers la page Facebook de la commune sont accessibles en permanence.

LA NAVIGATION

Le menu principal du site internet est décomposé en quatre accès :

→ « Découvrir »

Regroupe toutes les informations municipales (présentation de la commune, des élus et des employés municipaux, procès-verbaux des conseils municipaux) et le tourisme.

« S'organiser »

Propose un accès aux démarches pratiques (les démarches administratives, celles liées à l'urbanisme ou encore celles à effectuer par les nouveaux arrivants). On y retrouve également des informations sur les transports et la gestion des déchets.

« Vivre »

Amène vers les informations utiles par profil d'usagers (école, enfance, jeunesse, aînés, solidarité).

→ « S'épanouir »

Permet de découvrir les associations et l'offre culturelle de Montreuil et de ses environs.

Enfin, un accès simple et direct aux rubriques les plus demandées est proposé par le bouton « En un clic ».



On y retrouve notamment un accès au portail familles, aux menus de la restauration scolaire, aux démarches en ligne, aux numéros utiles et à l'annuaire des associations montreuillaises. A partir de cet accès, il est également possible d'effectuer une pré-réservation des salles de la commune mises à disposition des associations ou des particuliers.

Cette navigation suit le visiteur durant toute la visite. Cela permet d'accéder rapidement à une information recherchée.

Un clic sur le logo de la commune en haut ou bas de page permet à tout moment de revenir à la page d'accueil. Sous le titre de chaque page, un « fil d'Ariane » représente le chemin parcouru.



Enfin, sachez que votre site s'adapte automatiquement et sans réglage (Responsive Web Design) à des écrans de tailles très différentes (ordinateurs, tablettes, téléphones) et offre ainsi une consultation confortable.

ÉVOLUTIVITÉ

Ce nouveau site internet se veut évolutif. Il a été pensé pour les utilisateurs. Le contenu sera amené à évoluer avec de nouvelles pages ou l'ajout de contenu.

www.montreuilsurmaine.fr

Réservation des salles

Le site de Montreuil-sur-Maine bénéficie d'un module de réservation des salles communales, accessible à partir du menu « En un clic » ou de la partie « S'organiser ».



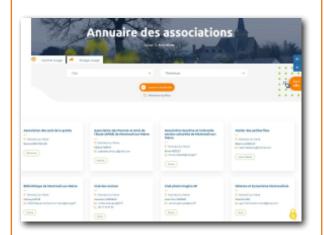
Il permet à l'utilisateur d'obtenir une description précise de chaque salle mise à la disposition des associations ou des particuliers. Pour chacune, un calendrier affiche les réservations en cours. Un formulaire de demande de réservation par salle est proposé.



Il s'agit d'une pré-demande. Toute demande de réservation devra être validée par la mairie.

Associations

Les associations de la commune participent au lien social entre les habitants. C'est pourquoi, elles ont été pleinement intégrées sur le site.



Un annuaire permet de retrouver l'ensemble des associations montreuillaises classées par thème.

N'hésitez pas à consulter également leur page à partir du menu "S'épanouir / Vie associative / Les associations". Vous y découvrirez un tas d'informations (historique, activités, contact, ...)

AMÉNAGEMENTS

EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

→ Jardinières

Des aménagements ont également été réalisés pour embellir la commune. Quelques grands pots de fleurs et plantes ont été installés un peu partout dans le bourg.







→ Incivilités

Hélas, nous déplorons la disparition d'un érable japonais qui avait été planté au bord de la rivière. Ce vol est irrespectueux et inacceptable.

Pour rappel, les peines encourues pour des vols peuvent aller jusqu'à 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.





Après



► AMÉNAGEMENT DU BOURG — SÉCURISATION DE LA CIRCULATION

Matérialisation de places de parking

Des places de parking ont été matérialisées au sol dans la rue principale du bourg. Cela permet aux riverains d'avoir des emplacements de parking tout en ralentissant la circulation dans le bourg. Des zones interdites au stationnement ont été matérialisées avec des lignes jaunes.







Rétrécissement

Le panneau de signalisation du rétrécissement à l'entrée du bourg a été déplacé. Cela permet d'éclaircir la situation :

Tout véhicule entrant dans Montreuil-sur-Maine doit ralentir, voire s'arrêter à hauteur du panneau, afin de laisser les véhicules sortir du bourg. La sortie du bourg est prioritaire.

Afin de valoriser le patrimoine naturel de l'Anjou et dans le cadre de sa politique sur les espaces naturels sensibles, le département de Maine-et-Loire aménage un parcours d'interprétation, réparti sur les 23 emplacements jalonnant les 38 km de voies vertes du chemin de halage de la Mayenne.

Interactifs, ludiques et pédagogiques, ces aménagements apporteront aux usagers une nouvelle vision de la Vallée de la Mayenne, à travers la découverte de ses joyaux naturels et de son histoire intimement liée à l'activité humaine. Ce parcours nommé "Sentier du halage" est accessible.



PROJETS

RÉSIDENCE DU PARC

Le projet commence à prendre forme. Tous les lots sont vendus et certaines maisons sont déjà construites.

LOTISSEMENT DU GRAND CLOS

Un autre projet de lotissement va voir le jour à la sortie du bourg (direction Louvaines). En voici le plan :

LES VESTIAIRES

Le projet de construction du vestiaire (à côté du terrain de foot) a pris un peu de retard en grande partie à cause de la crise sanitaire.

Il reste à trouver le plombier qui pourra s'occuper des installations. Mais l'appel d'offres a été réalisé. Les travaux doivent débuter en septembre.



ÉCOLE DES QUENIAUX

FÊTE DE L'ÉCOLE

Les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser une fête d'école comme nous la connaissions traditionnellement au mois de juin. Les enseignants organiseront pour les élèves une journée conviviale qui marquera la fin d'année de façon festive, dans le respect du protocole sanitaire. Elle aura lieu le mardi 06 juillet.

EFFECTIF

Alors que nos Queniaux achèvent leurs derniers jours d'école, la rentrée scolaire 2021-2022 se profile déjà... Avec les futurs élèves de petite section, plus quelques nouveaux arrivants, l'effectif prévu reste stable (94 élèves).

ORGANISATION

Le rythme reste identique soit 4,5 jours par semaine. La mairie travaille actuellement au programme des TAP qui sera proposé dès septembre.

CLASSE DE NEIGE

La mairie a accordé une subvention d'un montant de 138 €è par élève pour la classe de neige de mars 2022. Les partenaires (école / APAE / mairie) vont travailler ensemble pour finaliser ce projet scolaire pour les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

TRAVAUX

Quelques travaux d'aménagement ont été réalisés ou sont en cours :

- Le toit du cabanon a été changé. Il reste encore de la lasure à mettre et il sera de nouveau en bon état de fonctionnement.
- Des étagères seront installées pour optimiser le rangement à l'intérieur.
- Une demande de dotation en ordinateurs portables est en cours auprès de la Communauté de Communes. L'école saura à la rentrée de septembre si elle pourra bénéficier de cette dotation.
- Un inventaire de l'état du mobilier des classes sera fait. Des réparations et/ou rachat seront décidés en fonction.

CANTINE, TAP ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Si vous ne l'avez pas fait, pensez à inscrire vos enfants dans les meilleurs délais.

ANIMATION

La cantine des Queniaux au goût de l'EURO! Le foot s'est invité à la cantine en cette période de coupe de l'UEFA EURO 2021. En effet, une distribution de kits PANINI a été réalisée par notre société de restauration. Cette action a fait très plaisir aux enfants.







DÉES POUR L'ÉTÉ

Pour les 6 / 10 ans

La Jaille-Yvon (Anjou Sport Nature)

- « Kid'Vacances 6/10 ans » : accueil des enfants scolarisés à l'école élémentaire.
- ouvert toutes les vacances d'été en journée continue
- transport en navette possible matin et soir
- repas compris dans le forfait journée.

Le Lion d'Angers (Récréa'Lion)

Accueil des enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire.

Pour les 11/16 ans

La Jaille-Yvon (Anjou Sport Nature)

- « Vacances-Actives 11/16 ans » : accueil des jeunes de 11 ans et plus.
- ouvert toutes les vacances d'été en journée continue
- transport en navette possible matin et soir
- pique-nique à apporter chaque jour

Le Lion d'Angers (Récréa'Lion)

- « Récréa'Jeunes » : accueil des jeunes de 11 ans et plus.
- Accueil le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Pour les 12 / 18 ans

Le Point Info Jeunesse (PIJ)

Un informateur jeunesse vous reçoit gratuitement avec ou sans rendez-vous, pour vous écouter, répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.

Le PIJ vous permet un accès libre à des supports papiers et numériques, sur divers sujets de la vie quotidienne (jobs d'été, information sur le baby-sitting, formation aux premiers secours, vie quotidienne, mobilité internationale...).

Le PIJ anime également des ateliers d'information et de prévention dans les structures jeunesse et établissements scolaires autour des thématiques suivantes : se loger, partir à l'étranger, travailler, se former, s'engager, sortir/découvrir, se déplacer, vivre au quotidien.

Le site est à Chateauneuf-sur-Sarthe mais une antenne est développée au Lion d'Angers.

N'hésitez pas!

CONTACTS

association Anjou Sport Nature

- **2** 02 41 95 14 32
- ⊠ alsh@anjousportnature.com

Point Information Jeunesse

- **2** 02 41 24 45 45 06 81 37 63 52
- 🖂 pointinfojeunesse@valleesduhautanjou.fr

Récréa'Lion

- **77** 02 41 95 67 90
- □ recrealion@orange.fr





CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 4 juin 2021 afin d'élire (version Covid) les nouveaux CM2. Nous avons accueilli 3 nouveaux élus.

Projets principaux : l'organisation d'un après-midi cinéma pour tous les jeunes, pendant les vacances de la Toussaint avec un goûter, décoration du village pour Noël, boite à livres.

JOURNÉES CITOYENNES

Pour la 2ème année, la commune a organisé, les 20 et 26 juin, deux matinées citoyennes autour, cette fois, de deux activités : la rénovation de bancs publics et le désherbage des espaces verts (mairie, église, écluse). Ces actions furent l'occasion de partager un moment convivial et utile à tous. Le Conseil Municipal remercie chaleureusement les Montreuillaises et Montreuillais, ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes, d'être venus partager ces moments citoyens.

A l'année prochaine!







AÎNÉS

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le portage de repas favorise le maintien à domicile des seniors ou des personnes en situation de handicap, et participe, en outre, à la préservation du lien social.

Il est donc possible, occasionnellement ou tous les jours, à son rythme et selon ses besoins, de se faire livrer des repas. Les menus sont variés, équilibrés et tiennent compte des éventuels régimes.

C'est désormais le prestataire « Menus services », spécialiste de la restauration à domicile, qui assure ce service.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Nathalie HARDY, coordinatrice service « portage de repas » du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

25 07 71 91 67 25

 ${\ oxed{\boxtimes}\ }$ n.hardy@valleesduhautanjou.fr

www.valleesduhautanjou.fr



► INNOV'NUM

Le projet de formation des aînés aux nouvelles technologies qui devait avoir lieu à Montreuilsur-Maine et à la Jaille Yvon en octobre dernier est reporté à Septembre 2021.

Ces ateliers auront lieu à :

- Montreuil-sur-Maine de 10h à 12h, les vendredis 10, 17 et 24 septembre 2021, dans le salle du conseil
- La Jaille Yvon de 14h à 16h, les mardis 07, 14 et 21 septembre, à l'espace Multi activités au 16 rue St Loup

Les personnes qui s'étaient inscrites à cet atelier seront contactées par Laurie LO PINTO qui s'occupe désormais de ce dossier auprès de la CCVHA.

Une permanence « Innov'Num » va également être mise en place pour toute personne ayant des difficultés ponctuelles avec l'utilisation du numérique à partir de novembre 2021 auprès de la CCVHA au Lion d'Angers.

GESTION DES DÉCHETS SUR NOTRE **COMMUNE**

Le Syndicat Intercommunal du Segréen pour Traitement des Ordures (SISTO) a pour vocation d'assurer la collecte et le



traitement des ordures ménagères, ainsi que la collecte sélective sur notre territoire. Il assure également la gestion de 3 déchèteries.

Pour notre commune de Montreuil-sur-Maine, les ordures ménagères sont collectées au domicile de chacun, tous les 15 jours, le mardi matin.

Si vous avez besoin de vous débarrasser de vos ordures entre ces dates de collecte, il est possible de les déposer dans les conteneurs à ordures ménagères du centre-ville du Liond'Angers grâce à l'utilisation de votre badge SISTO (coût de 2 € par acte pour un sac de 50 litres maximum).



Les déchets recyclables sont collectés grâce à deux points de tri situés l'un sur le parking de l'école, et l'autre sur le chemin de halage au niveau de l'abri promeneurs.



Ces points sont régulièrement vidés par les services du SISTO.

Pour autant, si ponctuellement les bacs sont constatés pleins, il est interdit de laisser ses déchets au pied. D'autres solutions existent, comme par exemple, contacter le SISTO pour les prévenir, ils pourront alors s'organiser pour passer plus vite, ou bien se rendre à la déchèterie du Lion d'Angers.

Vous avez également à disposition, à côté des bacs situés sur le parking de l'école, un bac pour le recyclage des vêtements. De la même façon, si celui-ci est plein, vous avez la possibilité de déposer vos vêtements à la déchèterie du Lion d'Angers.

Nous avons la chance d'être à proximité de cette déchèterie. accessible grâce votre badge à SISTO, sans limitation du nombre de passages.



Horaires d'été

Lundi - Mercredi - Samedi : 9h -12h30 et

13h30 - 18h30

Jeudi - Vendredi : 13h30 - 18h30

Diverses actions ont été réalisées par le SISTO ce printemps, afin de faciliter la gestion de nos déchets divers et variés, comme par exemple une collecte de pneus des particuliers, ou encore la mise en place de zone de réemploi des matériaux.

Le SISTO mène actuellement une enquête auprès des usagers pour connaître vos pratiques concernant la gestion des déchets recyclables issus de la cuisine et du « biodéchets ». jardin pas N'hésitez à ! (enquête participer disponible à la Mairie et sur www.SISTO.fr).



VIVE LES VACANCES

En fonction de votre quotient familial, la CAF peut participer financièrement pour vous aider à partir en vacances.

D'autres aides sont également possibles pour les départs en vacances des familles, Seniors et Jeunes. Elles sont mises en place

notamment par la MSA, le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, l'ANCV, l'action sociale des caisses de retraite.

Pour plus de renseignements, prendre contact directement avec les organismes concernés.



La Caf vous aide à partir en vacances en prenant en charge une partie du coût du séjour de vos vacances familiales, du camp ou de la colonie de votre enfant par l'accès au service Vacaf.

Vacaf est un service commun des Caf pour faciliter le départ en vacances des familles allocataires et de leurs enfants dans des centres agréés.

L'aide financière est versée directement à l'organisme choisi. Elle est majorée en cas de situation de handicap de l'enfant et du versement de l'Aeeh.

L'aide au départ en vacances des familles (Vacaf Avf)

1 - Quelles sont les conditions ?

- Etre allocataire en octobre de l'année précédente,
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 € en décembre de l'année prédécente,
- Avoir au moins un enfant à charge de moins de 21 ans.

2 - Un séjour de combien de temps ?

 Séjour limité à 14 nuitées. Il est possible de fractionner cette durée en 2 séjours maximum avec un minimum de 2 nuits par séjour (exemple un week-end).

3 - Quel séjour choisir?

 Vacaf propose : location, pension complète, camping, mobilhome... à la mer, à la montagne ou à la campagne.

4 - Quel est le montant de l'aide ?

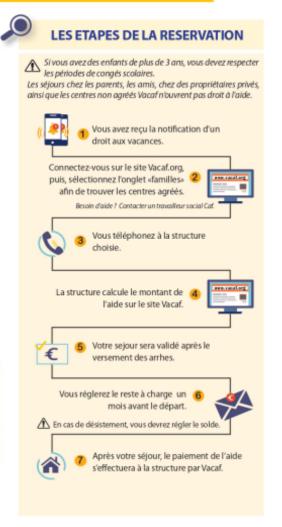
- Aide calculée en fonction du quotient familial de l'année précédente.
- La participation Vacaf est calculée pour un montant de séjour de maximum 1 000 €.
- Les parents d'un enfant porteur de handicap peuvent également faire valoir leur droit Vacaf Avf pour un séjour de «répit» dans le cadre d'un départ en vacances sans enfant (bénéficiaire de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé).
- Aide versée uniquement pour les séjours effectués

			Enfant porteur de handicap	
Tranche de quotient familial	Part de la Caf dans le prix du séjour	Montant maximum de l'aide	Part de la Caf dans le prix du séjour*	Montant maximum de l'aide majorée*
0 à 300 €	70 %	700 €	87 %	870 €
301 à 450 €	50 %	500 €	62 %	620 €
451 à 700 €	40 %	400 €	50 %	500 €

Exemple pour un séjour d'un coût de 650 € (avec quotient familial < à 300 €) :

reste à votre charge : 195 € (prise en charge Caf 70 % : 455 €)

 avec un enfant handicapé reste à votre charge : 84,50 € (prise en charge Caf 87% : 565,50 €)





L'aide au départ en vacances des enfants (Vacaf Ave)

1 - Quelles sont les conditions?

- Etre allocataire en octobre de l'année précédente,
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 € en décembre de l'année prédécente,
- Avoir au moins un enfant à charge âgé de 4 à 17 ans révolus.

2 - Un séjour de combien de temps?

■ Séjour en France de 2 à 14 nuits maximum, durant la période des vacances scolaires. La durée du séjour n'est pas fractionnable.

3 - Quel séjour choisir?

 Un séjour en camp ou colonie qui bénéficie d'une convention passée entre la Caf de Maine-et-Loire et l'organisateur.

4 - Quel est le montant de l'aide?

Aide calculée en fonction du quotient familial de l'année précédente.

			Enfant porteur de handicap	
Tranche de quotient familial	Part de la Caf dans le prix du camp/ colonie	Montant maximum de l'aide	Part de la Caf dans le prix du camp/colonie*	Montant maximum de l'aide majorée*
0 à 300 €	80 %	200€	87 %	250 €
301 à 450 €	60 %	150 €	62 %	200 €
451 à 700 €	50 %	100€	50 %	150 €

Exemple pour un séjour en camp/colonie d'un coût de 300 \in (avec quotient familial < à 300 \in):

- reste à votre charge: 100 € (prise en charge Caf 80 %: 200 €; plafond maximum de l'aide atteint)
- avec un enfant handicapé, reste à votre charge : 50 € (prise en charge Caf 87 % : 250 € ; plafond maximum de l'aide atteint)



LES ETAPES DE LA RESERVATION





A SAVOIR: les deux aides vacances des familles (Vacaf Avf) et enfants(Vacaf Ave) sont cumulables.

*L'aide est majorée en cas de situation de handicap d'un enfant au sein de la famille et de versement de l'Aeeh (allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

Je me simplifie la Caf





Je contacte un conseiller Caf lundi au vendredi 9h/16h30

3230 Service gratuit • prix appel



Je prends rendez-vous

02 41 22 38 38

avec un travailleur social

■ avec une conseillère conjugale et familiale

Je consulte

mes droits, mes paiements.

Je fais mes demandes sur caf.fr aide au logement, prime d'activité...

Je déclare mes changements de situation familiale, professionnelle, déclaration trimestrielle...

Je prends Rdv

Je me renseigne sur «Ma Caf»

sur la page d'accueil du caf.fr je saisie mon code postal et consulte les services de ma Caf.





























LESURTEL BRUNO

MACONNERIE ET RENOVATION

52 RUE DES HAUTS DE MAYENNE 49220 MONTREUIL SUR MAINE 06-27-38-62-91 bruno.lesurteH9@sfr.fr N°SIRET:753569870



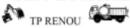


Vente Véhicules Neufs - Occasions Mécanique - Dépannage - Tôlerie - peinture Réparation et remplacement de pare-brise on de lavage - Véhicules de location

sto49@orange.fr - Tél. 02 41 95 31 07







Aménagement des

cours en Goudronnage

Curage de fossés
 Elagage des haies

> Terrassement

AVIRE 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU

Travaux Publics & Particuliers

2, route de la Ferrière de Flée

2 02.41.61.30.89

E-mail: avireenne.renou@wanadoo.fr

























